

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Agriculture et des Territoires  
0413312273

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**OBJET : Soutien à la filière pêche : aides à la modernisation des navires de pêche et diverses subventions - Année 2020.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Pour soutenir la filière pêche, le Département a voté des crédits afin d'accompagner diverses actions de maintien ou de développement des activités maritimes. Conformément à la loi NOTRE, la convention avec la Région fixant les conditions d'intervention dans le domaine de la pêche a été signée le 31/03/2017.

C'est dans ce contexte que le Département a souhaité se doter d'un dispositif d'aide à la modernisation de la flotte de pêche artisanale qui s'inscrit dans le cadre d'un cofinancement exclusif avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la limite d'un plafond d'aide publique autorisé de 50 % des dépenses éligibles.

Ainsi en application de la délibération de la Commission permanente n° 112 du 14 septembre 2018, le montant de l'aide proposée par le Conseil départemental s'établit à 25 % du coût des équipements dans la limite d'un plafond d'investissements HT de 120 000 € par projet.

Dans ce cadre, les neuf dossiers présentés concernent des investissements liés à l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité à bord des navires de pêche. Le montant des investissements éligibles s'établit à 1 027 584,41 €. Le Conseil régional PACA a voté en Commission permanente du 6 mars 2020 et du 19 juin 2020 une aide globale de 256 300,35 € soit 25 % des investissements éligibles pour ces projets.

Les projets présentés et les propositions de notre intervention sont précisés dans le tableau joint en annexe au rapport. Conformément aux critères retenus par notre collectivité, le montant des aides proposées pour ces neuf projets d'investissement s'établit à 112 180,35 €

Le Département dispose également des crédits afin de financer diverses actions de développement des activités maritimes. Le projet de l'Association Pêche et Activités Maritimes (APAM) vise à mettre en place une filière de récupération et de valorisation des filets de pêche usagés pour un développement durable de la pêche artisanale en région PACA. En effet, l'APAM travaille depuis 2014 au développement d'une filière de recyclage, inexistante à ce jour. Un diagnostic des filières « pêche », plasturgie et collecte des déchets est réalisé chaque année et les étapes de collecte et de

stockage des filets sont actuellement testées dans 8 ports pilotes de la région dont 3 sont situés dans les Bouches-du-Rhône : Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saintes-Maries-de-la-Mer, La Ciotat.

Pour mener à bien ce programme, il est proposé d'aider l'association qui sollicite une subvention de 10 000 € à hauteur de 5 000 € soit 7 % du budget de l'opération.

Par ailleurs et conformément aux dispositions du rapport n°281 présentant le dispositif départemental de soutien à la filière pêche, voté par la Commission permanente du 27 février 2004 qui prévoit le versement d'indemnités aux Prud'homies de pêche, ainsi que les dispositions budgétaires du BP 2020 pour la délégation des Ports, votées par le Conseil départemental en date du 24/04/2020, le Département est saisi par la Prud'homie de pêche de Cassis d'une demande de versement des indemnités de fonctionnement au titre des 1er et 2ème trimestre 2020, pour un montant total de 350 €(175 €x 2).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL